

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 juin 2024

Délibération n°2024-121 - Mobilités – Soutien financier au « forfait Imagine R scolaire » des lycéens du territoire pour l'année scolaire 2024-2025 – Approbation et autorisation de signature

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET

Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Daniel RAYMOND
M. Thomas IANZ
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARIAU

Rapporteur : M. le Président

Ce point a été présenté à la commission urbanisme, habitat, logement, déplacements du 11 juin 2024.

Depuis sa création, le Pays de Fontainebleau met en œuvre un dispositif d'aide financière à l'accès aux transports publics collectifs en faveur des lycéens habitant le territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a participé au financement du forfait « Imagine R scolaire » annuel des lycéens à hauteur de 75 € par titre durant l'année scolaire 2023-2024.

En moyenne par an, ce sont entre 400 à 700 lycéens qui bénéficient de cette aide.

Pour l'année scolaire 2023-2024, un total de 480 lycéens du territoire ont été concernés, représentant une participation totale du Pays de Fontainebleau de 36 000 euros T.T.C, contre 580 lycéens en 2022-2023, pour une participation s'élevant à 41 760 € T.T.C.

Comme chaque année et avant le 1^{er} juillet 2024, l'agence Comutitres chargé de suivre ce dispositif a besoin de connaître son maintien par la Communauté d'agglomération pour l'année scolaire à venir.

Il est à noter que le tarif régional du forfait imagine R scolaire, fixé par « Île-de-France Mobilités » (IDFM), était de 373 euros pour l'année scolaire 2023-2024 (incluant 8 euros de frais de dossier). Cependant, IDFM indique que les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 évolueront pour atteindre 382,40 euros, soit une augmentation du forfait de 2,4% par rapport à l'année dernière qui avait déjà augmenté de 4% (passage de 350

Accusé de réception en préfecture
07-2024-2348-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Au vu de ces éléments, il est proposé à l'assemblée d'augmenter la contribution financière du Pays de Fontainebleau au « forfait Imagine R scolaire » des lycéens du territoire pour l'année scolaire 2024-2025 en suivant une évolution similaire à celle d'IDFM.

Dans un contexte difficile pour les familles, il est pertinent d'augmenter la participation de la Communauté d'Agglomération de 2,4 %, soit 1.90 euros par forfait, ce qui correspond à une contribution de 77 € TTC par dossier, contre 75 euros T.T.C en 2023-2024 et 72 euros en 2022-2023. Cette aide est essentielle pour le maintien du pouvoir d'achat des familles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

Considérant le contrat « Imagine R tiers payant scolaire » pour l'année scolaire 2024-2025 de GIE Comutitres, gestionnaire du titre, à remplir avant le 1er juillet 2024,

Considérant que cette aide au pouvoir d'achat des familles est essentielle au regard du prix des transports en commun,

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Fixer, pour l'année scolaire 2024-2025, la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au forfait « Imagine'R scolaire » pour les lycéens habitant le territoire du Pays de Fontainebleau, à 77€ TTC,
- Autoriser M. le Président à signer le contrat Tier payant « Imagin'R scolaire », joint, avec le GIE COMUTITRES, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Fixer, pour l'année scolaire 2024-2025, la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au forfait « Imagine'R scolaire » pour les lycéens habitant le territoire du Pays de Fontainebleau, à 77€ TTC,
- Autoriser M. le Président à signer le contrat Tier payant « Imagin'R scolaire », joint, avec le GIE COMUTITRES, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Michel CHARIAU



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

03 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le

Date de mise en ligne le

Notification le

AR Préfecture 077-200072346-

03 JUIL. 2024

03 JUIL. 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240703-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240703-2024-121-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2024